



HAL
open science

Expositions différenciées et résistances sanitaires : les premiers mois d'épidémie dans les entrepôts logistiques

Carlotta Benvegnù, David Gaborieau, Haude Rivoal, Lucas Tranchant

► To cite this version:

Carlotta Benvegnù, David Gaborieau, Haude Rivoal, Lucas Tranchant. Expositions différenciées et résistances sanitaires : les premiers mois d'épidémie dans les entrepôts logistiques. *Mouvements : des idées et des luttes*, 2021, n° 105, pp. 38-46. 10.3917/mouv.105.0038 . hal-03798277

HAL Id: hal-03798277

<https://cnam.hal.science/hal-03798277>

Submitted on 30 Jan 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

EXPOSITIONS DIFFÉRENCIÉES ET RÉSISTANCES SANITAIRES : LES PREMIERS MOIS D'ÉPIDÉMIE DANS LES ENTREPÔTS LOGISTIQUES

[Carlotta Benvegnù](#), [David Gaborieau](#), [Haude Rivoal](#), [Lucas Tranchant](#)

La Découverte | « [Mouvements](#) »

2021/1 n° 105 | pages 38 à 46

ISSN 1291-6412

ISBN 9782348069635

DOI 10.3917/mouv.105.0038

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-mouvements-2021-1-page-38.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour La Découverte.

© La Découverte. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Expositions différenciées et résistances sanitaires : les premiers mois d'épidémie dans les entrepôts logistiques

**PAR CARLOTTA
BENVEGNÙ,
DAVID GABORIEAU,
HAUDE RIVOAL,
LUCAS TRANCHANT
(GROUPE
D'ENQUÊTE SUR
LA LOGISTIQUE)¹**

L'impact inégal de la pandémie en fonction des groupes sociaux, tout particulièrement la manière dont la maladie a interagi avec les inégalités de genre, de race ou de classe, les modes de vie et de logement, les conditions d'accès au soin, commence à être discuté ; son impact différencié sur les lieux de travail demeure moins exploré. Ceci est particulièrement le cas du secteur du transport et de la logistique, lequel a pourtant été rendu visiblement essentiel par le confinement. Les membres du GEL ont tenté de remédier à cette carence et nous livrent les résultats de leur enquête par temps de Covid.

1. Créé en mars 2020, le Groupe d'Enquête sur la Logistique (GEL) rassemble des chercheur·ses qui consacrent une partie de leurs travaux au domaine de la logistique. Il vise à produire, recueillir, rassembler et analyser des données empiriques sur les secteurs de la logistique et du transport, considérés comme des éléments clés des économies contemporaines et donc comme des points d'observation des transformations économiques et sociales plus globales.

2. C.-L. DUBOST, C. POLLACK, S. REY, « Les inégalités sociales face à l'épidémie de Covid-19 », *Les Dossiers de la DREES*, n° 62, juillet 2020.

Dans les lieux de travail, l'épidémie de Covid-19 soulève une préoccupation sanitaire nouvelle, à la fois très globale mais diffuse et difficile à appréhender. Alors que l'impact inégal de la pandémie en fonction des groupes sociaux commence à être documenté², tout comme la manière dont elle a rendu encore plus flagrantes les inégalités (de genre, de race ou de classe) en matière de santé et de logement en particulier, son impact différencié sur les lieux de travail demeure moins exploré. La dynamique consistant à identifier des *clusters* dans certains espaces de travail a certes une utilité en matière de protection sanitaire, mais pour les métiers de premières lignes, elle reste très imparfaite et dit peu de choses sur les caractéristiques de ces espaces et sur la façon dont le virus y est appréhendé. Les moyens concrets avec lesquels les salarié·es et leurs directions ont pris en charge ce nouveau risque sanitaire restent encore largement à documenter.

Afin de renseigner ces pratiques locales, nous avons interrogé nos terrains d'enquêtes respectifs dans le secteur de la logistique (voir encadré) pour y analyser en quoi ce virus accentue des dynamiques préexistantes et en fait émerger de nouvelles, notamment en ce qui concerne la santé

au travail et sa prise en charge dans les collectifs ouvriers. Alors que nos travaux consistaient jusqu'ici à observer un secteur peu visible, la crise sanitaire a fortement accentué sa mise en lumière, sous l'effet d'une rhétorique présentant les ouvrier·es des entrepôts parmi les professionnels des « première et seconde lignes ». À l'inverse d'une représentation dominante de ces « travailleurs essentiels » (livreur·euses, soignant·es, caissier·es, etc.) qui sous-entend une forme de passivité au nom du sens du service, les témoignages recueillis soulignent l'émergence de nombreuses pratiques formelles et informelles consistant à se protéger soi, à protéger le collectif de travail et dans le même temps à protéger sa famille d'une propagation virale.

Méthodologie

Ce travail d'enquête, toujours en cours, a été réalisé en mobilisant les différents terrains de recherche sur lesquels les auteur·trices étaient précédemment engagés. Le travail collectif a donc permis d'observer les principaux sous-segments de la logistique et du transport : la logistique de messagerie et les plateformes de livraison (Carlotta Benvegnù), les prestataires logistiques de la grande distribution et de la pharmaceutique (David Gaborieau), l'entrepôt et le transport frigorifique (Haude Rivoal), les sous-traitants logistiques et les agences d'intérim (Lucas Tranchant). Pour chaque segment, la collecte de matériau a reposé sur des contacts téléphoniques avec des ouvrier·es et des syndicalistes, sur un recueil de données systématiques dans la presse spécialisée et généraliste et sur la mobilisation d'analyses préétablies lors de nos recherches.

● Une crise sanitaire aggravée dans la logistique

Dès les débuts de la crise sanitaire, le transport de marchandises et l'entrepôt sont apparus comme des secteurs indispensables à la reproduction d'une société confinée. La pandémie de Covid-19 révélait ainsi la fonction essentielle prise par les infrastructures logistiques dans le capitalisme contemporain, pour approvisionner les points de vente ou la livraison directe aux particulier·es. Pendant le premier confinement, la logistique a donc rapidement été définie comme un « opérateur d'importance vitale » par le gouvernement dont les salarié·es devaient continuer à travailler. Le secrétaire d'État chargé du Numérique, Cédric O., a comparé le secteur logistique à « l'arrière » qui doit « tenir » et pousser ses salarié·es à poursuivre l'activité³. Le ministère du Travail a quant à lui annoncé un déplafonnement du temps de travail quotidien jusqu'à 12 heures et hebdomadaire à 60 heures dans les secteurs jugés stratégiques, dont la logistique⁴.

La très grande majorité des salarié·es du secteur ont donc continué à se rendre au travail. En France, cela a concerné 800 000 ouvrier·es, qui travaillent pour la plupart dans des entrepôts situés en périphérie des grandes agglomérations urbaines. À plus de 80 %, il s'agit d'hommes, majoritairement racisés. En comptant les 550 000 ouvrier·es de la route

3. Propos tenus sur la chaîne de télévision BFM Business, le 20 mars 2020 à 14 h 30.

4. Ordonnance n° 2020-323 du 25 mars 2020 portant sur les mesures d'urgence en matière de congés payés, de durée du travail et de jours de repos, mise à jour le 3 avril 2020 et valable jusqu'au 31 décembre 2020.

qui travaillent dans le transport de marchandises (en camion, utilitaire, scooter, vélo ou trottinette), 1,3 million de personnes œuvrent quotidiennement à la circulation des marchandises, c'est-à-dire plus de 25 % des ouvrier-es aujourd'hui en France, contre seulement 16 % dans les années 1980.

Le travail dans les entrepôts consiste à gérer un flux de marchandises, des industries qui les fabriquent jusqu'à leur lieu de consommation. Les ouvrier-es, eux/elles, ne fabriquent pas ces marchandises mais les déplacent, les emballent, les stockent, les trient et les étiquettent. Ces

opérations de manutention, répétitives et pénibles, soumises à des quotas de production, se déroulent dans un environnement bruyant, parfois réfrigéré, en horaires décalés. Les enquêtes sur la santé au travail montrent que les ouvrier-es de la logistique sont particulièrement exposé-es aux contraintes posturales et articulaires ainsi qu'au port de charges lourdes et que ce phénomène s'est accru depuis le début des années 2000⁵. Ainsi, le travail en entrepôt est la cause de très nombreux accidents du travail (lombalgies, troubles

musculo-squelettiques et autres pathologies du geste répété), principalement du fait de la manutention manuelle, ce qui en fait un des secteurs où les accidents du travail et les maladies professionnelles sont les plus fréquents, au même niveau que le BTP. Les changements dans l'organisation du travail, tels que l'introduction d'outils numériques comme la commande vocale⁶, prolongent la logique tayloriste d'un accroissement de la productivité par le recentrement du travail autour de tâches répétitives.

● L'intensification du rythme et des risques

Durant le premier confinement, la dynamique d'intensification du travail déjà amorcée sous la croissance de l'e-commerce et de l'accélération des échanges⁷ s'est sensiblement accrue, notamment dans les entrepôts de la grande distribution alimentaire. Bien que l'activité se soit ensuite ralentie en raison d'une adaptation des modes de consommation, la livraison de colis et l'e-commerce qui l'alimentent ont quant à eux maintenu des taux d'activité élevés, les entrepôts de La Poste et leurs sous-traitants (notamment Chronopost) ayant massivement recours à l'intérim depuis la fin du premier confinement. Dans l'ensemble du secteur, la volonté de rattraper les retards logistiques dans la période post-confinement a également participé de cette intensification.

Sur chacun de nos terrains d'enquêtes, les premiers mois d'épidémie ont donné lieu à ce que l'on peut considérer comme un prolongement de

Pendant le premier confinement, la logistique a rapidement été définie comme un « opérateur d'importance vitale » par le gouvernement. La très grande majorité des salarié-es du secteur ont donc continué à se rendre au travail.

5. V. GOVAERE, « La préparation de commandes en logistique : mutations technologiques et évolutions des risques professionnels », *INRS – Hygiène et sécurité du travail*, n° 214, 2009, p. 3-14.

6. D. GABORIEAU, « Le nez dans le micro ». Répercussions du travail sous commande vocale dans les entrepôts de la grande distribution alimentaire », *La Nouvelle Revue du Travail*, 2012, <https://journals.openedition.org/nrt/240?lang=en>.

7. J. ALIMAHOMED-WILSON, E. REESE, *The Cost of Free Shipping: Amazon in the Global Economy*, London, Pluto Press, 2020.

ce contexte sanitaire dégradé. Dans beaucoup d'entrepôts, les règles sanitaires élémentaires n'étaient pas respectées. D'une part, en raison du manque de masques, de gants et de gel, y compris dans des plateformes où ces produits circulent habituellement ; d'autre part, en raison de l'organisation du travail en elle-même et des caractéristiques inhérentes à ce type d'activité : les colis ont des provenances multiples, circulent de main en main, de même que les outils du travail quotidien que sont les scanners et les engins de manutention. Certains ports de charges nécessitent de s'y mettre à plusieurs et sur les chaînes de tri, le travail se fait à proximité immédiate. De nombreux salarié-es ont ainsi expliqué se rendre au travail avec la « boule au ventre », rentrer chez eux avec cette angoisse, craignant de contaminer celles et ceux avec qui ils/elles vivent, parfois des personnes âgées.

De nombreux salarié-es ont expliqué se rendre au travail avec la « boule au ventre », rentrer chez eux avec cette angoisse, craignant de contaminer celles et ceux avec qui ils/elles vivent, parfois des personnes âgées.

De nombreux salarié-es ont ainsi expliqué se rendre au travail avec la « boule au ventre », rentrer chez eux avec cette angoisse, craignant de contaminer celles et ceux avec qui ils/elles vivent, parfois des personnes âgées. L'encadrement au sein du leader mondial de l'e-commerce Amazon a lui-même reconnu son impréparation et ses nombreuses « lacunes » dans la mise en place des mesures de protection⁸. Les témoignages des salarié-es ont ensuite attesté d'une véritable mise en danger, notamment sur l'entrepôt de Brétigny-sur-Orge où, début avril, quatre cas avérés de Covid-19 ont été signalés dont une personne en réanimation. Sur un montage de vidéos amateurs diffusé dans un média en ligne, on peut voir des salarié-es massés à l'entrée de l'entrepôt après avoir pris des transports en commun bondés⁹.

● Des expositions différenciées au virus pour les ouvrier-es du flux

À des expositions inscrites dans l'activité de travail s'ajoutent celles liées aux usages de l'emploi temporaire dans les entrepôts. La logistique est de longue date un secteur marqué par la précarité de l'emploi et un front d'expérimentation de toutes les formes atypiques d'emploi et de contournement du Code du travail¹⁰. Alors que, dans les entrepôts, la main-d'œuvre est parfois majoritairement intérimaire, dans le transport, une part croissante des ouvrier-es de la route travaille sous un statut d'indépendant (artisan, routier, livreur auto-entrepreneur) ou sous le statut de travailleur détaché. À cela s'ajoute le recours croissant depuis dix ans à différentes formes de CDI dégradés, comme les CDI-intérimaires ou les groupements d'employeurs, et depuis le début de l'épidémie le lancement d'une plateforme de partage de salarié-es par prêt de main-d'œuvre¹¹.

Le recours massif à ces formes d'emploi précaires s'est traduit par l'absence de protection face au risque de perte d'emploi d'une grande partie des ouvrier-es des entrepôts pendant le confinement. Pour les entreprises qui ont connu un ralentissement de leur activité, l'intérim a permis de se séparer sans frais d'une grande partie de leur main-d'œuvre. Dans le

8. Comme l'a révélé l'enregistrement pirate d'une réunion à distance avec les syndicats, diffusé par Mediapart le 21 mars 2020.

L'extrait permet aussi de constater la façon dont le management a utilisé, dans un premier temps, le discours gouvernemental pour justifier le maintien de l'activité.

9. Le montage des extraits vidéo tournés par les salariés Amazon est disponible sur le site du journal Bastamag : <https://www.bastamag.net/deconfines-en-premiere-ligne-temoignages-video-professionnels-sante-coronavirus-covid19#ancr6>.

10. L. TRANCHANT, « L'intérim de masse comme vecteur de disqualification professionnelle. Le cas des emplois ouvriers de la logistique », *Travail et emploi*, 155-156 (3), 2018, p. 115-140.

11. Baptisée « Transport solidaire », cette « bourse d'échange de main-d'œuvre » a été lancée le 26 mars par l'AFT (Association pour le développement de la Formation professionnelle Transport logistique) pour « favoriser l'emploi et l'activité des entreprises » pendant la crise sanitaire (<https://transportsolidaire.aft-dev.com/>).

secteur logistique, où des dizaines de milliers d'ouvrier-es sont missionnés sur des contrats à la semaine, les intérimaires ont été les premiers à être arrêtés. Un salarié en CDI d'une entreprise de logistique qui a connu une réduction de plus des deux tiers de son activité au début du confinement de mars expliquait par exemple que les intérimaires de son établissement ont tous été arrêtés dès le début du confinement, quand les salariés stables étaient mis en activité partielle. Les intérimaires qui ont vu leur contrat s'arrêter ont alors dû vivre du chômage car ils n'étaient pas concernés par les mesures de chômage partiel.

À l'inverse, pour une autre partie des intérimaires, la crise a signifié un maintien de l'emploi et un accroissement de l'exposition aux risques.

La différenciation de la main-d'œuvre selon le statut se fait par la délégation aux intérimaires des tâches les moins qualifiées et les plus pénibles. Si cette délégation du sale boulot opère déjà « en temps normal », elle s'est accrue par la délégation du risque sanitaire.

En effet, dans bien des entreprises industrielles et logistiques qui ont maintenu leur activité, quand les salariés stables étaient en arrêt maladie ou exerçaient leur droit de retrait, ce sont les intérimaires qui ont bien souvent assuré la continuité de l'activité. En effet, la différenciation de la main-d'œuvre selon le statut se fait par la délégation aux intérimaires des tâches les moins qualifiées et les plus pénibles. Si cette délégation du sale boulot opère déjà « en temps normal », elle s'est accrue par la

délégation du risque sanitaire. D'autant plus que les intérimaires sont généralement moins bien équipés en matériel de protection.

C'est cette diffusion en cascade du risque de contamination qui a conduit au décès d'un intérimaire atteint de la maladie dans l'entrepôt de Fedex à Roissy¹². Alors que, le 2 avril, plusieurs agences d'intérim ont retiré leurs employé-es du site Fedex suite à sa mise en demeure par l'inspection du travail, un intérimaire résume ainsi le dilemme auquel font face ces précaires du flux : « *Soit tu as le Covid, soit tu meurs de faim*¹³. »

12. Voir « Le hub FedEx de Roissy-CDG : "le chemin des dames des intérimaires" », *La Mèche*, hors-série n° 14, mai 2020.

13. Déclaration de Souad, intérimaire chez Fedex, publiée par l'AFP le 8 avril 2020.

14. C. BENVIGNÛ, L. TRANCHANT, « Warehousing consent. Regards croisés sur la conflictualité en contexte de précarité dans les entrepôts français et italiens », *Travail et emploi*, à paraître.

● La protection sanitaire : un terrain de lutte en reconstruction

Dans le secteur logistique, la gestion concurrentielle de la main-d'œuvre par le recours massif à l'intérim fonctionne aussi comme un frein à l'action collective : elle participe à la fragilisation des collectifs de travail et à limiter la présence syndicale dans les entrepôts. Les entreprises avec des élu.es engagé.es dans un véritable rapport de force avec leur direction sont rares, et ces représentant.es font généralement l'objet d'une forte répression. Mises à part ces quelques rares exceptions, l'action syndicale se limite à quelques militant.es isolé.es ou engagé.es dans des pratiques de concertation avec les directions¹⁴. Le taux de syndicalisation des ouvrier-es du secteur logistique est de 4 % seulement, contre 10 % pour l'ensemble des ouvrier-es. Avant la crise sanitaire déjà, les mobilisations collectives

dans le secteur logistique français restaient ainsi la plupart du temps restreintes à des cas isolés. En temps de pandémie, l'absence d'implantation syndicale renforce les marges de manœuvre de directions réticentes à l'application des mesures sanitaires.

Dans les lieux de travail où des syndicats combattifs sont implantés, les entretiens que nous avons conduits montrent que, dans de nombreux cas, ce sont les salarié.es qui ont mis en œuvre les moyens individuels et collectifs de se protéger, avec la conscience de protéger la société dans son ensemble. Les représentant.es du personnel sont souvent les premiers à avoir pris la mesure du danger, alerté.es par les caractéristiques de leurs métiers. Ceux et celles qui ont l'habitude de manipuler des colis en provenance de Chine et du monde entier ont en effet compris très tôt que le virus était beaucoup plus proche qu'on ne le croyait et qu'eux-mêmes étaient déjà exposés. Avant même la mise en œuvre des mesures de confinement, et alors que les médias présentaient encore le virus comme lointain, ils et elles avaient déjà tiré la sonnette d'alarme en exigeant auprès des directions des réunions en urgence, comme nous l'avons observé dans les entrepôts Geodis ou Eurotranspharma en Île-de-France.

Dans plusieurs entrepôts, ce sont les équipes syndicales qui ont distribué le matériel sanitaire, en parvenant à se fournir par elles-mêmes ou bien en puisant dans des stocks de masques constitués en vue de se protéger des gaz lacrymogènes lors des manifestations. Ce fut le cas dans un entrepôt du groupe Geodis à Gennevilliers, un comble pour l'entreprise qui a décroché un des principaux contrats de transport de masques FFP2, financé par l'État français. Il a fallu attendre le 17 mars qu'un salarié fasse un malaise respiratoire sur un quai de chargement, soit testé positif et hospitalisé une semaine dans un état grave, pour que la direction prenne des mesures significatives. Sous la pression syndicale, cette plateforme qui ne délivre aucun produit de première nécessité a finalement été mise au ralenti, les salarié.es pouvant faire valoir leur droit au chômage partiel. Dans les entrepôts du groupe de logistique pharmaceutique Eurotranspharma, les représentants du personnel ont dû exiger des quantités supplémentaires de matériel, alors même que les masques et le gel hydroalcoolique font partie des produits qui circulent habituellement chez ce leader européen de la logistique pharmaceutique. Une fois ces quantités obtenues, les représentants du personnel ont réparti eux-mêmes le matériel pour

Ceux et celles qui ont l'habitude de manipuler des colis en provenance de Chine et du monde entier ont compris très tôt que le virus était beaucoup plus proche qu'on ne le croyait et qu'eux-mêmes étaient déjà exposés. Avant même la mise en œuvre des mesures de confinement, ils et elles avaient déjà tiré la sonnette d'alarme en exigeant auprès des directions des réunions en urgence.

En l'absence de structure syndicale pour contrôler le niveau de protection, des formes de résistance sanitaire se déploient de façon plus individualisée, notamment au travers de pratiques d'évitement voire de refus du travail.

15. C. DEJOURS, D. CRU, « Les savoir-faire de prudence dans les métiers du bâtiment. Nouvelle contribution de la psychopathologie du travail à l'analyse des accidents et de la prévention dans le bâtiment », *Les Cahiers médico-sociaux*, vol. 3, 1983, p. 239-247.

16. N. JOUNIN, « La sécurité au travail accaparée par les directions : quand les ouvriers du bâtiment affrontent clandestinement le danger », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 165 (5), 2006, p. 72-91.

17. F. DECOSSE, « Entre "usage contrôlé", invisibilisation et externalisation. Le précarier étranger face au risque chimique en agriculture intensive », *Sociologie du travail*, vol. 55, 2013, p. 322-340.

18. H. RIVOAL, « Entre contraintes du flux et logiques sanitaires. Recompositions et maintien de l'hégémonie masculine dans une grande entreprise de distribution », *Sociétés contemporaines*, 113 (1), 2019, p. 85-111.

que les intérimaires exerçant sur la chaîne de tri puissent eux aussi en profiter.

Ces réactions démontrent une activation précoce au sein du monde ouvrier des « savoir-faire de prudence¹⁵ », c'est-à-dire des pratiques informelles de protection émergeant du collectif de travail. Elles peuvent intervenir pour supplanter les manquements des directions ou bien pour se substituer à des mesures sanitaires

incompatibles avec les objectifs de production, comme on l'observe classiquement dans le BTP¹⁶. À ces savoir-faire s'ajoutent des formes d'« expertises brutes¹⁷ » qui conduisent les ouvrier-es à examiner le danger au regard de leur expérience pratique et d'une sensibilité propre.

● Faire face aux risques

En l'absence de structure syndicale pour contrôler le niveau de protection, des formes de résistance sanitaire se déploient de façon plus individualisée, notamment au travers de pratiques d'évitement voire de refus du travail. Les taux d'absentéisme importants observés dans plusieurs plateformes, dépassant les 50 % sur certains sites, montrent que ces conduites se sont multipliées au plus fort de la crise. À rebours d'une image souvent fantasmée de l'ouvrier téméraire, bravant les risques par déni ou avec fierté, ces pratiques illustrent une forte conscience du risque sanitaire et la mise en place de moyens concrets pour s'en protéger¹⁸. Dans les entrepôts où la proportion de travailleurs précaires est la plus grande, et la représentation syndicale moindre, les conditions d'emploi apparaissent comme le frein principal au déclenchement des mécanismes collectifs de protection, le droit de retrait comme l'absentéisme étant seulement des choix théoriques les concernant. Au contraire, ces derniers sont poussés à dissimuler toutes faiblesses corporelles pour ne pas être évincés des circuits de recrutement¹⁹.

Atteindre un niveau de protection satisfaisant en temps de pandémie impliquerait une transformation profonde de l'organisation du travail, ce qui reste un impensé managérial dans de nombreux domaines industriels, y compris en période de crise sanitaire. La généralisation du port du masque au travail peut elle-même sembler problématique, si l'on rapporte cette mesure aux ambivalences bien documentées du port des Équipements de Protection Individuelle dans les domaines à risque²⁰. Ces derniers tendent en effet à déplacer la responsabilité de l'organisation vers l'individu, parfois sans tenir compte des contraintes de l'environnement de travail. De même, les mesures instaurant une prise de température à l'entrée du lieu de travail peuvent faire craindre le risque d'une responsabilisation et d'une stigmatisation individuelle, cette fois en

incluant des critères qui sont aussi liés à la sphère non professionnelle, tels que la fatigue ou une maladie contractée hors travail. Dans la plupart des sites logistiques, compte tenu des caractéristiques de l'activité, seules la fermeture ou une réduction drastique des volumes traités pourraient réellement protéger les salarié·es en période de pandémie.

Une limitation de la production aux seules activités « essentielles » expérimentée par de nombreux gouvernements a pu faire espérer des mesures dans ce sens, mais ils se sont confrontés à l'aspect éminemment conflictuel de cette délimitation durant les deux confinements successifs. En France, les supermarchés sont restés ouverts et ont continué de vendre de l'électroménager ou du matériel high-tech par exemple, entraînant en amont toute la chaîne logistique pour l'approvisionnement de ces produits. Les grands distributeurs disposent pourtant de procédures techniques d'urgence pour limiter la circulation aux produits « essentiels », via les progiciels de gestion, comme ils le font lors des mouvements de grève importants. Le 14 avril, c'est une décision de justice qui a pu laisser croire à un véritable encadrement du drame sanitaire en cours. Le tribunal de Nanterre a en effet exigé qu'Amazon mette en œuvre des mesures de protection pour ses salarié·es et limite son activité aux seuls produits essentiels. Deux jours plus tard, la multinationale annonçait la fermeture provisoire de ses principaux entrepôts français. Mais le groupe a ensuite annoncé qu'il maintiendrait ses livraisons en s'appuyant sur ses entrepôts à l'étranger – comme il le fait déjà en cas de grève – ainsi que sur le réseau de sous-traitance tentaculaire dont il fait déjà usage en temps normal²¹. Ces pratiques de *dumping* sanitaire soulignent bien la difficulté d'une régulation et rappellent les enjeux d'une réflexion globale sur nos modes d'approvisionnement et les conditions de travail et d'emploi sur lesquels ils reposent.

● Conclusion

Malgré leurs nombreuses défaillances et leur impact non seulement sanitaire mais aussi écologique et social, qui concerne en premier lieu le monde du travail mais qui le dépasse également, les chaînes globales d'approvisionnement sont mises en avant comme des solutions d'urgence permettant de survivre en temps de confinement. En ce qui concerne l'intensité du travail et ses risques pour la santé des ouvrier·es, l'enquête que nous avons menée laisse craindre une aggravation des logiques antérieures sous les effets cumulés du ralentissement économique et du développement du commerce en ligne. Après la crise financière de 2008, le secteur logistique a déjà connu une phase de concentration-restructuration,

19. D. GABORIEAU, « Santé au travail et guidage vocale dans les entrepôts de la grande distribution », in A. THÉBAUD-MONY, P. DAVEZIES, L. VOGEL, S. VOLKOFF (dir.) *Les risques du travail. Pistes critiques et pratiques*, Paris, La Découverte, p. 219-222.

20. JOUNIN N., *ibid.*

Le contexte pandémique a ravivé des subjectivités et des pratiques de protection sanitaire, individuelles et collectives, qui laissent envisager une sensibilité accrue aux atteintes du travail sur les corps.

21. La logistique d'Amazon s'appuie sur un réseau de sous-traitance qui concerne une multiplicité d'acteurs : des entreprises publiques comme La Poste et sa filiale Chronopost, des filiales privatisées de la SCNF comme Geodis, des grands groupes de logistique comme TNT, Fedex ou XPO, ainsi que de très nombreuses PME du transport et de la livraison.

enclenchée par les faillites en cascade de nombreux petits sous-traitants du transport. Leur rachat par des grands groupes a conduit à des réorganisations de grande ampleur, induisant des plans de licenciements, le recours massif à l'intérim et des formes variées d'intensification du travail. Ce processus a joué un rôle important dans la dégradation des conditions de travail à tous les échelons de la chaîne logistique, de l'ouvrier en entrepôt au livreur à vélo, et pourrait se répéter dans la période à venir. Il se conjugue désormais à une croissance de l'e-commerce qui, via de multiples rachats, fusions et accords commerciaux, tend de plus en plus à se rapprocher de la grande distribution traditionnelle, imposant au passage ses règles de fonctionnement.

Mais le contexte pandémique a aussi ravivé des subjectivités et des pratiques de protection sanitaire, individuelles et collectives, qui laissent envisager une sensibilité accrue aux atteintes du travail sur les corps. De nombreux collectifs de travail ont occupé et occupent encore aujourd'hui une place centrale dans la protection face au virus. Ils se sont pour cela appuyés sur des formes de solidarité et d'entraide préexistantes à la crise mais renforcées par celle-ci, qui sont parfois venues compenser les défaillances d'un management ne disposant pas des outils adaptés à la préservation des corps. Les enjeux de l'exposition aux risques sanitaires soulevés par ce contexte, autant à l'échelle de l'entreprise – comme nous l'avons souligné – que plus largement dans le monde du travail, rejoignent par ailleurs des thématiques abordées lors du mouvement social contre la réforme des retraites de décembre 2019, sans que l'on puisse savoir s'il s'agit d'une continuité forte ou seulement circonstancielle. ●